Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20261112-2026_096-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| • en exercice | 15 |
| • présents | 14 |
| • votants | 15 |
| • absents | 1 |
| • exclus | |

**Date de convocation :** 13 octobre 2026

**Date d'affichage :**

**Objet**
Remplacement du chauffe-eau du local technique

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 20 octobre 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Étaient présents :
LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, DURAND Jean-Paul, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjoints ; BEREZAY Florence, BOURDAIS Emmanuelle, CADE Laëtitia, CARFANTAN Johann, CARFANTAN Gabriel, DUMOULIN Bruno, FOUREL Amandine, LAINE Julie, TOUTAIN Jérôme, BERTHELOT Christian
Absent excusé : ROUX Dominique (pouvoir à TOUTAIN Jérôme)

Secrétaire de séance :

M. CARFANTAN Johann

Le chauffe-eau du local technique doit être remplacé. Le Conseil municipal examine le devis n° 3985 d'Armel Lemessager, daté du 20 octobre 2026, relatif à un chauffe-eau électrique de 150 litres.

Le devis comprend le chauffe-eau, l'éco-participation, le groupe de sécurité, la pose, le raccordement et les essais. il s'élève à 815.85 € HT soit 979.02 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des 15 voix représentées (15 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- valide le devis n° 3985 d'Armel Lemessager du 20 octobre 2026 pour le remplacement du chauffe-eau du local technique pour 815.85 € soit 979.02 € TTC.

- autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à engager la dépense correspondante.

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

le secrétaire de séance
Johann CARFANTAN

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20261112-2026_096-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 10 novembre 2026.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 10 novembre 2026

Le Maire

